COMMISSION EUROPÉENNE OFFICE DE GESTION ET DE LIQUIDATION DES DROITS INDIVIDUELS

PMO/3 - Assurance maladie et accident

VERSION 29.06.2012

LIGNES GUIDE POUR OBTENIR UNE AUTORISATION PREALABLE POUR GARDE-MALADE (GDM) OU SON RENOUVELLEMENT

AINSI QUE LES REMBOURSEMENTS

POUR OBTENIR

UNE AUTORISATION PREALABLE

Pour obtenir une <u>autorisation préalable pour garde malade (GDM) ou son</u> <u>renouvellement</u> l'affilié doit remplir le formulaire de demande d'autorisation préalable (annexe 1) et envoyer au Bureau liquidateur obligatoirement tous les documents suivants. En l'absence des documents demandés, l'autorisation préalable ne sera pas accordée et les prestations correspondantes ne seront pas remboursées:

- **A)** Rapport médical précisant la pathologie, la durée de la prestation, la nature et la fréquence des soins.
 - Deux questionnaires dûment remplis, signés et datés par le médecin traitant, indiquant le degré de dépendance de la personne pour laquelle le remboursement des prestations de la garde-malade est demandé ---- Annexe 2).
- **B)** Déclaration <u>d'une intervention ou pas</u> d'une aide financière complémentaire de la part d'un système d'assurance publique, légal et/ou obligatoire. Remplir et signer le formulaire annexé (annexe 3).
- C) Preuve du rapport contractuel
 - C.1)) Si le/la garde-malade dépend d'un <u>organisme officiel</u> (ex. CROIX ROUGE) ou d'un <u>organisme non officiel</u> (coopérative/société/service privé¹) il faut joindre :
 - Une copie du Statut qui prouve que l'organisme/coopérative/société/service privé est reconnu pour fournir des services de garde malade.

Pour la Belgique : le statut d'une société, firme est consultable sur le site web Moniteur belge: www.moniteur.be, Personnes morales, ASBL, entreprises, puis Banque de données.

C.2) Si le/la garde malade exerce dans un cadre libéral officiel, il faut joindre:

- La preuve qu'il/elle soit officiellement agréé(e) (lorsque la législation national le prévoit), qu'il/elle est reconnu(e) pour fournir des services de garde malade et qu'il/elle peut facturer selon les dispositions de la même législation².
- Il faut également envoyer la copie du contrat entre le/la garde malade et l'affilié stipulant notamment :
- La nature des prestations de garde malade à effectuer .
 - Le nombre d'heures à prester.
 - Le nom du/de la ou des garde(s) malades.
 - Le prix horaire applicable.

C.3) Si le/la garde-malade est engagé(e) par l'affilié et n'exerce pas son activité dans le cadre libéral officiel, il faut envoyer :

- Le contrat de travail en bonne et due forme conformément à la législation sous laquelle le/la garde malade travaille et/ou le contrat d'assurance spécifique pour l'emploi de la garde-malade. Le contrat doit clairement stipuler qu'il s'agit de prestations de garde malade.
- La prescription médicale du médecin traitant du bénéficiaire mentionnant le nom de la garde malade, certifiant qu'elle a les compétences requises et qu'elle peut dispenser les prestations.
- La copie d'un document d'identité du/de la ou des garde(s)-malade.
- La copie du permis de séjour (dans le cas de citoyen hors UE).
- La preuve d'inscription à la sécurité sociale conformément à la législation nationale sous laquelle le/la garde malade travaille (les charges sociales relatives aux contrats d'emploi et/ou les primes d'assurance sont incluses dans les frais de garde-malade et sont les seules remboursables sur base de la preuve de paiement de cotisations);
 - Le prix horaire applicable/salaire mensuel.
 - Le nombre des heures à prester.

En cas de changement de garde-malade pour les points C.2 et C.3 il faudra envoyer la même documentation complète pour tous les points et il faudra également introduire un nouveau formulaire d'autorisation préalable.

² Par exemple, pour l'Italie enregistrement auprès de la "Camera di Commercio".

REMBOURSEMENT DES FRAIS DES PRESTATIONS DE GARDE MALADE

Pour bénéficier du remboursement des frais des prestations de garde malade les documents suivants doivent être présentés:

Un **formulaire demande de remboursement des frais médicaux** dûment daté, signé et rempli mentionnant uniquement le montant de la facture mensuelle pour frais de garde malade relative au mois précédent (et jamais de facturation par quinzaine ou plusieurs mois) avec:

1. Pour les cas prévus aux point C 1 et C.2

- La facture mensuelle calendrier conforme à la législation nationale doit indiquer :
 - 1. le N° facture.
 - 2. la date de la facture.
 - 3. le N° de reconnaissance de l'entreprise si exigé par la législation qui s'applique.
 - 4. Le N° TVA.
 - 5. Le nom du bénéficiaire.
 - 6. Le nom de la/des garde(s) malade(s) avec leurs qualifications des prestataires de services,
 - 7. Le libellé exact des prestations de garde malade,
 - 8. Les heures prestées et le prix unitaire et total.

Si la facture concerne un(e) garde malade, dont le nom ne figure pas dans le contrat, le remboursement ne pourra avoir lieu qu'à la seule condition qu'un avenant au contrat ait été préalablement communiqué à la facturation et une nouvelle autorisation préalable ait été accordée préalablement à la facturation.

2. Pour le cas prévu au point C 3:

- Copie du bulletin de salaire mensuel³.
- La preuve de la cotisation sociale conformément à la législation nationale.

³ Pour l'Italie voir modèle annexe 4, ainsi que "bollettino INPS"

POUR RAPPEL

- en cas de renouvellement de la demande d'autorisation préalable pour GDM il faudra renvoyer toute la documentation susmentionnée ACTUALISEE.
- les congés, déplacements, nourriture, logement et tous les frais accessoires de garde malade ne sont pas remboursés.
- La période de garde malade en hôpital n'est pas remboursable sauf si expressément prévue dans une autre AP. LA facturation pour les prestations de garde malade ne doit pas couvrir de jours où l'affilié/bénéficiaire a été hospitalisé.
- .pour l'Italie: la treizième mensualité et le TFR (Trattamento di Fine Rapporto) sont remboursés uniquement si leur coût est divisé par mois et indiqué dans le bulletin de salaire et ceci en tenant compte du plafond.

Annexes: 1) Formulaire autorisation préalable - AP; 2) Deux -questionnaires—degré de dépendance; 3) Formulaire article 22 de la Réglementation du RCAM; 4) Contenu minimal du bulletin de salaire pour l'Italie.